

Doct

Le 26 juillet 2018

**RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION**  
**AR 1A 156 392 0763 8**

LA POSTE  
 Numéro de l'AR : 

FRAB  
 Renvoyer à

*Ar Zubovic vuduc  
 4 courna banifit  
 2 me du Du Forge  
 31650 ST Orens*

**Destinataire**  
 En provenance de : ~~Monsieur le Président du Conseil d'Etat  
 Service des Palais Royaux  
 1 Place du Palais Royal  
 75100 Paris~~

SGR2 V22 - PTC 30A - 20180231013 - 01/18

<b>CONSEIL D'ETAT - CABINET</b> Signature	
<b>01 AOUT 2018</b> <i>(Président du Conseil d'Etat)</i>	
<b>SERVICE COURRIER</b>	

Présenté / Avisé le :  
 Distribué le :  
 Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

Le facteur obtient par sa signature que l'identité du destinataire est connue.

Les avantages du recommandé :  
 - Vous pouvez commander ou recommander 3 modes d'accès :  
 - Par SMS : Envoyé (0,35 € TTC + prix)  
 - Sur internet : www.laposte.fr  
 - Par téléphone :  
 - Pour les particuliers : 11 20  
 - Pour les professionnels : 11 20  
 - Pour les professionnels du lundi au vendredi : 11 20

Date :  
 Niveau d'urgence :

*domicile par voie de fait, de notre propriété, en date de l'expulsion des occupants, le transfert duquel a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE et Madame*

*de la Haute Garonne. Commune de St Orens.*

Monsieur le Président  
Conseil d'Etat  
Service responsabilité de l'Etat  
1 Place du PALAIS ROYAL  
75100 PARIS

avec AR : 1A 156 392 0763 8

1801863 du 27 / 06 /2018 refusant AJ, reçue le 20

*l'Etat enregistrée le 15 juin 2018:*

*contre l'état Français pour une durée excessive d'une réclamation préalable, par application de l'article*

Monsieur le Président,

Je forme un recours contre l'ordonnance N° 1801863 du 27/ 06 /2018 qui me cause un grief à l'accès au Conseil d'Etat par le refus de l'aide juridictionnelle.

- *Le motif de ce refus est bien connu et utilisé pour faire obstacle à l'accès au Conseil d'Etat alors que des faits graves sont exposés.*